



INFORMATIONS DIVERSES

Le jour de la rentrée, quatre documents sont remis à votre/vos enfant(s) :

- ⇒ 1/ La « Fiche de Liaison » (Document Bleu). Ce document nous est très précieux **en cas d'urgence : merci de le remplir soigneusement.**
- ⇒ 2/ La « Fiche Individuelle ». Ce document est à relire, **compléter et/ou modifier** en rouge.
- ⇒ 3/ L'autorisation de sortie à Chatou
- ⇒ 4/ Le document d'aide personnalisée (de la Moyenne Section au CM2)

Ces documents sont à remettre à l'enseignante de votre enfant le 02 septembre.

Quelques rappels :

- Votre enfant est **assuré auprès de la Mutuelle Saint-Christophe**, qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !
Rendez-vous sur votre Espace parents depuis le site www.saint-christophe-assurances.fr, pour y retrouver toutes les informations utiles et **éditer vos attestations.**
 - Il est demandé de **ne pas circuler dans l'école.**
Les parents qui ont rendez-vous avec un enseignant l'attendent au secrétariat.
 - Les enseignantes de maternelle ne sont pas autorisées à laisser sortir des enfants avec d'autres personnes que leurs parents. Si donc, un adulte autre que vous doit venir chercher votre enfant :
 - de manière habituelle : merci de le présenter vous-même à l'enseignante.
 - de manière occasionnelle : merci de lui remettre une autorisation écrite. La personne doit présenter sa pièce d'identité.
 - En aucun cas, un enfant de maternelle ne sera confié à un élève de primaire.
 - La garderie et l'étude du soir se terminent entre **17h45 et 18h maximum.**
- Il peut arriver qu'il y ait un empêchement grave, dans ce cas laissez un message sur le répondeur de l'école, il sera consulté à 18h.

Les inscriptions au catéchisme (à partir du CE2) : La pré-inscription est à faire sur le site internet de la paroisse, elle devra obligatoirement être validée par la signature de la fiche d'inscription et le paiement des frais lors des permanences.

Permanence à l'église Ste Thérèse (36 route de Maisons à Chatou) le mercredi 31 août 2022 de 14h00 à 16h30 et de 20h à 21h et le dimanche 4 septembre 2022, de 10h00 à 10h45 et de 12h15 à 13h.

Permanence à l'Eau Vive le samedi 3 septembre 2022, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Vous pouvez aussi venir sans préinscription et devrez remplir le formulaire d'inscription sur place.

Nous demandons aux nouvelles familles qui n'auraient pas encore rendu tous les documents nécessaires (certificat de radiation, dossier scolaire original...) de le faire sans tarder.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à toutes ces informations, nous souhaitons à tous, parents et enfants, une très bonne année scolaire.

H. GOSSEAUME, chef d'établissement